

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 JUIN 2020

ET/NS

N°10

OBJET : AFFAIRES FINANCIERES

Désignation du Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2019

L'an deux mil vingt, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué le 03 juin 2020 pour le 09 juin 2020 à 18 heures s'est réuni à l'Espace Charles Vanel, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

PRESENTS

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : Mme FENZAR-RIZKI, M. AUGUSTIN, Mme BLANCHARD, M. JAHIER, Mme NEILZ, M. MONOT, Mme SAILLIER, M. ZOUAOUI, Mme CAMAJ, M. GIRARD, Mme POUILLAIN, Mme MARILLIER, Mme MOREAU, Mme BREYSE, M. GAUDEFROY, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA, M. BLAS, M. WACHOWIAK, M. CHAUVEAU, Mme MOKEDDEM, Mme BELBOUAB, Mme PUNTEL, Mme BRATUN, Mme DIKBAS, M. LEGEARD DAMILANO, M. MACHADO, M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE.

| NOMBRE DE MEMBRES | |
|--------------------------------|-------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice |
| 35 | 35 |

| Présents | Représenté |
|----------|------------|
| 34 | 1 |

| Ont pris part à la délibération |
|---------------------------------|
| 35 Membres |

Pouvoir :

M. DURANCEAU

Mme MARILLIER

Secrétaire de séance : Mme MARILLIER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Accusé de réception en préfecture
077-217702430-20200609-10-09-06-2020-DE
Date de télétransmission : 24/06/2020
Date de réception préfecture : 24/06/2020

N°10 AFFAIRES FINANCIERES – Désignation du Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2019

M. le Maire invite le Conseil Municipal à désigner le Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2019, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE M. AUGUSTIN, Deuxième Adjoint au Maire, en tant que Président de séance pour le vote du Compte administratif 2019.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

30 voix pour

5 abstentions (M. AUGUSTIN, M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE)

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean Paul MICHEL



Maire de Lagny-sur-Marne

Certifiée exécutoire à la suite de sa transmission
en Sous-Préfecture le 24/06/2020
A son affichage le 25/06/2020
LAGNY-sur-MARNE, le 24/06/2020